

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

**Délibération N° 16-05-2024 / N°99**

Etaient présents les membres en exercice :78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron, Roland Descamps, Joel Toursel,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy**

## Titre de la délibération : Convention relative à la mission d'assistance technique du Département du Pas-de-Calais dans le domaine de l'assainissement collectif

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire que l'exploitation d'un service public d'assainissement collectif doit respecter certaines règles dont celles relatives à « l'autosurveillance » des ouvrages (suivi de la conformité des rejets au milieu naturel, transmission des résultats d'analyse aux services de l'Etat au format Sandre, rédaction de bilans de fonctionnement annuels à l'attention des services de l'Etat, rédaction et mise à jour des cahiers de vie, ...).

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret d'application n°2007-1868 du 26 décembre 2007, les Départements peuvent apporter une Assistance Technique aux communes et à leurs groupements dans le domaine de l'exploitation des services d'Eau et d'Assainissement.

Depuis la parution du décret n°2019-589 du 14 juin 2019, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est éligible à cette assistance technique dont le contenu est le suivant :

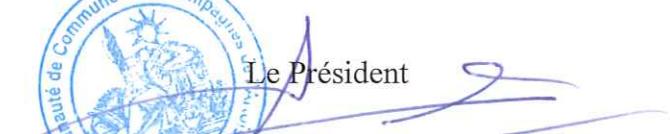
- Assistance à la mise en place du suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues (rédaction des cahiers de vie et des manuels d'autosurveillance, réalisation des analyses obligatoires sur les effluents...),
- Validation de l'autosurveillance et exploitation des résultats (rédaction des bilans de fonctionnement, assistance à la programmation des travaux d'amélioration des ouvrages, contrôle des appareils de mesure...),
- Assistance pour l'élaboration des conventions de raccordement des établissements générant des pollutions non domestiques,
- Assistance au service d'assainissement pour le suivi régulier des réseaux et pour le diagnostic des ouvrages (évaluation des débits et des charges polluantes des effluents rejetés directement au milieu naturel, ...),
- Evaluation de la qualité du service d'assainissement et Assistance pour l'élaboration de programmes de formation.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avait signé en 2021 une convention d'une durée de trois ans avec le Département du Pas de Calais pour assurer ces missions. La convention expirera le 7 juin 2024. M Le Président propose de renouveler ce partenariat avec le Département du Pas-de-Calais en signant une nouvelle convention pour trois ans.

Le coût de cette assistance s'élève à 0.33€ par habitant DGF par an (montant inchangé), soit environ 11 500 €/an pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Suite à l'avis favorable du bureau du 7 mai 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'Assistance Technique du Département du Pas-de-Calais au service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- d'autoriser Le Président à signer une nouvelle convention avec le Département du Pas-de-Calais actant cette assistance.

  
Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024.

